

Chœur Tutti Canti – Cotisations – saison 2018-2019

Référence cotisation	Montant de l'adhésion	Part « A Cœur Joie »	Réduction fiscale accordée (66% part ACJ)	Montant final après réduction d'impôt
1. Tarifs accordés aux choristes non imposables (sur présentation d'un justificatif)				
Tarif « + de 25 ans »	52 €	42 €	0 €	52 €
Tarif « 18-25 ans »	31 €	21 €	0 €	31 €
2. Tarifs appliqués aux choristes imposables				
Tarif « + de 25 ans »	150 €	65 €	42 €	108 €
Tarif « 18-25 ans »	129 €	44 €	29 €	100 €
3. Tarif libre : les choristes souhaitant contribuer davantage à notre vie associative peuvent verser un montant supérieur à celui proposé ci-dessus				
Tarif « + de 25 ans »	> 150 €		> 42 €	-
Tarif « 18-25 ans »	> 129 €		> 29 €	-

Modalité de versement

- Les nouveaux choristes bénéficient de 3 séances « découverte » avant de régler leur inscription.
- Le règlement s'effectue par chèque à l'ordre de « Chorale Tutti Canti », à remettre au trésorier au plus tard le **lundi 15/10/2018**.
- Possibilité de règlement en 2 ou 3 chèques, en indiquant au dos la date d'encaissement souhaitée : 1 chèque encaissé en octobre, le suivant début novembre, le suivant début décembre.

Réduction fiscale

- Les montants indiqués ci-dessus sont donnés **à titre indicatif**, selon la règle en vigueur indiquée par l'administration fiscale pour 2018. La règle de calcul pourrait changer en 2019.
- Le montant de réduction accordé correspond à 66% des sommes reversées à l'association « A Cœur Joie », dans la limite de 20% du revenu imposable (source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F426>).
- Un reçu fiscal vous sera délivré au printemps 2019 par ACJ, avec le montant vous concernant.
- Remarque pour les personnes **non imposables en 2018** : la déduction accordée par l'administration fiscale est une réduction d'impôt, et non un crédit d'impôt (source : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F823>), par conséquent vous ne pourrez en bénéficier que si vous êtes non imposable en 2018, et que vous devenez imposable en 2019.

Notre adhésion

- Notre chorale est affiliée au Mouvement international « A Cœur Joie », qui rassemble en France plus de 300 chorales. 10 000 choristes sont ainsi répartis dans des chœurs d'enfants, de jeunes et d'adultes (source : <https://www.choralies.org/a-coeur-joie>).
- L'adhésion versée à Tutti Canti permet bien-sûr d'assurer nos frais de fonctionnement, mais comprend également l'adhésion individuelle de chaque choriste au mouvement « A Cœur Joie », et permet de bénéficier de prestations musicales qui vous seront présentées tout au long de l'année (plus d'information sur le site internet <http://www.choralies.org>).

Une question ? gardons le contact

- Notre chorale dispose également de son site internet : <http://www.tutticanti.fr/>
- Vous trouverez des informations utiles à la rubrique « Nous rejoindre... », mais vous pouvez également nous contacter via la rubrique « Infos & Contacts ».
- A très bientôt !